

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Demande de prix pour des moniteurs à écran tactile pour l'Agence des services frontaliers du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

N° de l'invitation	DDP 2BH869028/A	Date	Le 25 janvier 2019
N° de dossier GCDocs	2BH869028	N° de référence de SEAG	PW-19-00858337
N° référence du client	10000340882/2018004	No de la demande	ITPRO#26005
N° de Modification	003		

Bureau de distribution	Services Partagés Canada 180 Kent Street, 13 ^{ième} étage Ottawa, Ontario K1P 0B5		
Autorité contractante (L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante.)	Nom	Mark Milloy	
	N° de téléphone	613-462-9417	
	Courrie	mark.milloy@canada.ca	
	Adresse postale	180 Kent Street, 13 th Floor Ottawa, Ontario K1P 0B5	
PARTIE 1 – Date et heure de clôture préliminaire	Le 16 janvier 2019 à 14 h (appelée dans la présente demande de soumissions « date de clôture préliminaire »)		
PARTIE 2 – Date et heure de clôture final	Le 1 février 2019 à 14 h (appelée dans la présente demande de soumissions « date de clôture final »)		
Fuseau horaire	heure normale de l'Est (HNE)		
Destination – des biens et services	Voir l'annexe B.		
Factures	Les coordonnées du client seront insérées lors de l'attribution du contrat		
Adresse de courriel pour la présentation d'une soumission avant les dates de clôture provisoire et définitive	mark.milloy@canada.ca		

Demande de Prix Modification NO. 003

La présente modification NO. 003 vise à:

- répondre aux questions relatives aux exigences de l'écran tactile;
- répondre aux questions relatives à la pièce jointe C; et
- modifier « 2BH869028 – Formulaire 6 »

Question 4:

Dans la demande du prix, vous avez demandé des moniteurs de 19 pouces. Est-ce que les moniteurs de 21,5 pouces seraient considérés comme conformes?

Réponse 4:

Non, les moniteurs à écran tactile doivent être des moniteurs de 19 pouces.

Question 5

Au lieu de DVI, pouvons-nous ajouter une connexion HDMI et des câbles?

Réponse 5

Non, l'exigence est pour DVI-D.

Question 6

Avez-vous une spécification de bras de montage réglable pour référence dans la demande de prix?

Réponse 6

Une spécification de bras de montage ajustable conforme serait similaire à celle du lien fourni, mais ne serait pas exclusive aux éléments suivants:

<https://www.ergotron.com/fr-ca/produits/d%C3%A9tails-du-produit/45-214#/>

Question 7

Dans la demande de prix, il est indiqué que, à la page 37, section B12:

Le moniteur à écran tactile fourni dans la solution doit être résistant à l'eau et à la poussière, conformément à la norme IP54 et aux normes de type 5 de la National Electrical Manufacturers Association (NEMA). À ces fins, la norme IP54 prévoit une protection contre les dépôts de poussière nuisibles et contre les éclaboussures d'eau provenant de toute direction. La norme NEMA 5 doit être respectée afin que les boîtiers conçus pour une utilisation à l'intérieur fournissent aux membres du personnel une protection contre les éléments dangereux, une protection de l'équipement à l'intérieur du boîtier contre les corps étrangers (saleté et poussières en suspension, peluches, fibres et particules volatiles) et une protection contre les effets néfastes de l'eau sur l'équipement (gouttes et éclaboussures légères).

Le Canada accepterait-il?

IP 65: Totalement protégé contre la pénétration de poussière et protégé contre les jets d'eau à basse pression de toutes directions. Infiltration limitée autorisée.

NEMA 4: utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur pour fournir au personnel un certain degré de protection contre l'accès aux pièces dangereuses; assurer un degré de protection de l'équipement à l'intérieur de l'enceinte contre la

pénétration de corps étrangers solides (chutes de saleté et poussières soufflées par le vent); assurer un degré de protection vis-à-vis des effets nocifs sur l'équipement dus à la pénétration d'eau (pluie, grésil, neige fondue, éclaboussures d'eau et jet d'eau); et qui ne sera pas endommagé par la formation externe de glace sur l'enceinte

Réponse 7

IP65 est acceptable, il dépasse IP54. Nema 5 est requis, donc NEMA 4 serait considéré comme non conforme.

Question 8

Dans la demande de prix, il est indiqué que, à la page 39, section B7:

Le moniteur à écran tactile fourni dans la solution de l'entrepreneur doit avoir une luminosité minimale réglable de 300 cd / m2.

Le Canada accepterait-il une luminosité minimale réglable de 200 à 250 cd / m2?

Réponse 8

Non, la luminosité minimale réglable est de 300 cd / m2.

Question 9

Pouvez-vous me fournir des éclaircissements supplémentaires sur les critères des exigences générales de la solution, F1., F)«Colonnnette à fixer» , page 38 de la RFQ 2BH869028 / A. Pouvez-vous préciser davantage en quoi consiste exactement une «colonnnette à fixer;» par rapport à cet appel d'offres?

Réponse 9

L'exigence de «colonnnette à fixer;» sera supprimée.

Question 10

En ce qui concerne la demande de prix indiquée en objet ci-dessus et dans le formulaire de l'ISCA ci-joint, pouvez-vous développer?

Voulez-vous juste une liste de produits proposés pour la demande de prix, car je pensais que c'était redondant compte tenu du fait que les produits sont répertoriés dans les produits livrables?

Réponse 10

Le formulaire de l'ISCA nécessite plus d'informations que la liste des produits. Veuillez vous reporter à l'onglet intitulé «Instructions» de la pièce jointe C pour plus d'informations.

Modification 7:

Sur la page 1 de l'invitation, à PARTIE 2 – Date et heure de clôture final :

Supprimer: Le 28 janvier 2019

Remplacer par: Le 1 février 2019

Modification 8:

Sur la page 15 de l'invitation, à 3.3. 6. Formulaire d'attestation de la conformité technique (Formulaire 6) :

Supprimer dans son intégralité.

Remplacer par:

6. Formulaire d'attestation de la conformité technique (Formulaire 6) : La soumission technique doit prouver la conformité du soumissionnaire, ainsi que celle des produits qu'il propose, aux articles de l'Énoncé des exigences précisés dans le formulaire d'attestation de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire d'attestation de la conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire. **La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfait ou satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés.** Il n'est pas suffisant de simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme. Si le Canada détermine que la justification n'est pas complète, la soumission sera déclarée non conforme et rejetée. La justification peut **doit** des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence » du formulaire d'attestation de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent indiquer l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l'endroit approprié dans le document.

Modification 9:

Sur la page 39 de l'invitation, à B12

Supprimer: Le moniteur à écran tactile fourni dans la solution doit être résistant à l'eau et à la poussière, conformément à la norme IP54 et aux normes de type 5 de la National Electrical Manufacturers Association (NEMA).

Remplacer par : Le moniteur à écran tactile fourni dans la solution doit être résistant à l'eau et à la poussière, conformément à la norme IP54 (ou plus supérieure) et aux normes de type 5 (ou plus supérieures) de la National Electrical Manufacturers Association (NEMA).

Modification 10

Sur la page 40 de l'invitation, à B15:

Supprimer: 365 jours par année.

Modification 11

Sur la page 40 de l'invitation, à C1.

Ajouter: Si la solution de l'entrepreneur ne nécessite pas de pilotes de logiciels pour le déploiement et l'utilisation du moniteur à écran tactile, l'entrepreneur doit clairement l'indiquer dans la justification.

Modification 12

Sur la page 40 de l'invitation, à C3.

Ajouter: L'entrepreneur doit fournir un lien vers le site FTP ou le site Web sécurisé.

Modification 13

Sur la page 40 de l'invitation, à C4.

Ajouter: Si la solution de l'entrepreneur ne nécessite pas de logiciel pour le déploiement et l'utilisation de l'écran tactile, l'entrepreneur doit clairement l'indiquer dans la justification.

Modification 14

Sur la page 40 de l'invitation, à D4.

Supprimer: CD

Remplacer par : CD ou USB

Modification 15

Sur la page 42 de l'invitation, à F1.

Supprimer: « F) colonnette à fixer; »

Modification 16

Concernant la pièce jointe « 2BH869028A - Formulaire –v2.xlsx »

SUPPRIMER dans son intégralité et REMPLACER par « 2BH869028A - Formulaire 6 –v3.xlsx

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DDP RESTENT INCHANGÉS.